



TC/48/5
 ORIGINAL : anglais
 DATE : 23 janvier 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITE TECHNIQUE

**Quarante-huitième session
 Genève, 26-28 mars 2012**

DOCUMENTS TGP

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de faire le point sur l'élaboration des documents TGP, d'apporter des informations de fond pour faciliter l'examen par le Comité technique (TC) de chacun des documents TGP et de soumettre un programme provisoire d'élaboration des documents TGP.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique
 TC : Comité technique
 TC-EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique
 TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs
 TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
 TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
 TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères
 TWP : Groupes de travail techniques

3. La structure du présent document est la suivante :

I.	INFORMATIONS GENERALES	2
II.	ELABORATION DES DOCUMENTS TGP	4
III.	PROGRAMME D'ELABORATION DES DOCUMENTS TGP	6

ANNEXE I Informations générales concernant le document TGP/12/2 DRAFT 1 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques"

ANNEXE II Programme d'élaboration des documents TGP

I. INFORMATIONS GENERALES

4. Le document TG/1/3 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (Introduction générale) et la série de documents connexes qui établissent les procédures relatives aux principes directeurs d'examen (documents TGP) visent à énoncer les principes sur lesquels repose l'examen DHS. Les seules obligations contraignantes des membres de l'Union sont celles contenues dans la Convention UPOV elle-même. Cependant, l'Introduction générale et les documents TGP, en s'appuyant sur l'expérience pratique, s'efforcent de donner des indications d'ordre général permettant un examen de toutes les variétés conforme à la Convention UPOV. En outre, l'UPOV a établi des "Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité" (principes directeurs d'examen) pour de nombreuses espèces ou autres groupements de variétés. Ces principes directeurs d'examen ont pour objet de développer certains des principes énoncés dans l'Introduction générale, et dans les documents TGP qui s'y rapportent, afin de donner des indications pratiques détaillées permettant l'harmonisation de l'examen DHS, et notamment de recenser les caractères appropriés pour l'examen DHS et l'établissement de descriptions variétales harmonisées.

5. Comme l'a indiqué le président lors de la cinquante-quatrième session du Comité administratif et juridique (CAJ), qui s'est tenue à Genève les 16 et 17 octobre 2006, l'élaboration de documents TGP en relation avec l'examen DHS peut être considérée comme un élément supplémentaire dans l'élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV¹; outre le fait qu'ils constituent une publication à part entière, les documents TGP peuvent être utilisés en relation avec diverses activités de l'UPOV. Plus précisément, l'Introduction générale et les documents TGP constitueront les composantes fondamentales d'un module spécialisé sur l'examen des demandes de droit d'obtenteur qui fera partie du programme de cours d'enseignement à distance que le Comité consultatif a chargé le Bureau de l'Union de mettre au point.

6. L'état d'élaboration des documents TGP peut se résumer comme suit :

Cote	N° de version	Titre	Date de la version
TGP/0	/4	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	20 octobre 2011
TGP/1		Introduction générale assortie d'explications	pas encore établi ²
TGP/2	/1	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	6 avril 2005
TGP/3		Variétés notoirement connues	pas encore établi
TGP/4	/1	Constitution et maintien des collections de variétés	11 avril 2008
TGP/5		Expérience et coopération en matière d'examen DHS	
Introduction		Introduction	30 octobre 2008

¹ À sa cinquante-deuxième session, tenue à Genève le 24 octobre 2005, le CAJ est convenu d'une méthode d'élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV qui est expliquée aux paragraphes 8 à 10 du document CAJ/52/4. Il a également approuvé la création d'un groupe consultatif du CAJ ("CAJ-AG") chargé d'aider à élaborer des documents relatifs à ce matériel, comme il était proposé dans les paragraphes 11 à 14 du document CAJ/52/4 (voir le paragraphe 67 du document CAJ/52/5 "Compte rendu").

² À sa cinquante-cinquième session, tenue à Genève le 29 mars 2007, le CAJ a adopté la conclusion du CAJ-AG stipulant que l'introduction générale fournissait des indications sur ce que l'on entendait par les termes "notoirement connues" et qu'il n'était pas souhaitable, actuellement, de continuer à développer le document TGP/3 "Variétés notoirement connues" (voir le paragraphe 46 du document CAJ/55/7).

Cote	N° de version	Titre	Date de la version
Section 1	/2	Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen de variétés	30 octobre 2008
Section 2	/3	Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale	21 octobre 2010
Section 3	/1	Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale	6 avril 2005
Section 4	/2	Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété	30 octobre 2008
Section 5	/2	Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen	30 octobre 2008
Section 6	/2	Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale	30 octobre 2008
Section 7	/2	Rapport UPOV intérimaire d'examen technique	30 octobre 2008
Section 8	/1	Coopération en matière d'examen	6 avril 2005
Section 9	/1	Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis	6 avril 2005
Section 10	/2	Notification des caractères supplémentaires	20 octobre 2011
Section 11	/1	Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obteneur	30 octobre 2008
TGP/6	/1	Arrangements en vue de l'examen DHS	
Section 1	/1	Introduction	6 avril 2005
Section 2	/1	Exemples d'arrangements en vue de l'examen DHS	6 avril 2005
Section 3	/1	Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondée sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte	6 avril 2005
TGP/7	/3	Élaboration des principes directeurs d'examen	20 octobre 2011
TGP/8	/1	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	21 octobre 2010
TGP/9	/1	Examen de la distinction	11 avril 2008
TGP/10	/1	Examen de l'homogénéité	30 octobre 2008
TGP/11	/1	Examen de la stabilité	20 octobre 2011
TGP/12	/1	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	22 octobre 2009
TGP/13	/1	Conseils pour les nouveaux types et espèces	22 octobre 2009
TGP/14	/1	Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV	21 octobre 2010
TGP/15		[Nouveaux types de caractères] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]	en cours d'élaboration

L'Introduction générale, les documents TGP approuvés et les principes directeurs d'examen adoptés sont publiés sur le site Web de l'UPOV à l'adresse http://www.upov.int/upov_collection/fr/.

II. ELABORATION DES DOCUMENTS TGP

Nouveau document TGP

TGP/15 : ~~[Nouveaux types de caractères]~~ [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]

- voir le document TGP/15/1 Draft 2

7. Le TC, à sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, et le CAJ, à sa soixante-troisième session tenue à Genève le 7 avril 2011, sont convenus que le document TGP/15 devrait être élaboré séparément, mais parallèlement, au document BMT/DUS, compte tenu du fait que le document BMT/DUS fournirait un rapport sur l'élaboration et l'examen de tous les modèles au sein de l'UPOV, et que le document TGP/15 fournirait des indications sur l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis à ce stade, à savoir les modèles "Marqueurs moléculaires propres aux caractères" et "Combinaison de [caractères] phénotypiques et de distances moléculaires pour gérer des collections de variétés". Le TC et le CAJ sont convenus que la finalité de ces deux documents devrait être précisée qu'ils devraient être adoptés par le Conseil. Le TC et le CAJ ont décidé en outre qu'il conviendrait d'examiner la manière de tenir efficacement à jour ces deux documents (voir le paragraphe 16 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions"). À sa quarante-cinquième session ordinaire tenue à Genève le 20 octobre 2011, le Conseil a adopté le document BMT/DUS/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" sur la base du document BMT/DUS/1 Draft 6 (voir le paragraphe 21 du document C/45/17 "Compte rendu des décisions")³.

8. À sa soixante-quatrième session tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ a noté qu'il serait invité à examiner le document TGP/15 Draft 2 à sa soixante-cinquième session, en mars 2012, et que le titre actuel du document TGP/15, "Nouveaux types de caractères", devrait être modifié (voir le paragraphe 17 du document CAJ/64/11 "Compte rendu des conclusions").

9. À sa réunion tenue à Genève les 11 et 12 janvier 2012, le TC-EDC a examiné les documents TC-EDC/Jan12/2 "TGP Documents" et TGP/15/1 Draft 1 et a recommandé que le document TGP/15/1 Draft 1 soit remanié (restructuré) comme suit :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

10. Le TC est invité à examiner le document TGP/15/1 Draft 2 et la recommandation du TC-EDC, tel qu'exposé aux paragraphes 7 à 9 ci-dessus.

³ Conformément à la numérotation séquentielle pour les documents d'information, la cote du document BMT/DUS/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)" est devenue "UPOV/INF/18/1".

Révision de documents TGP

TGP/7 : “Élaboration des principes directeurs d’examen”

- voir le document TC/48/18 “TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen”

11. Le TC est invité à examiner la révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” sur la base du document TC/48/18.

TGP/8 : “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”

- voir le document TC/48/19 “TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”

12. Le TC est invité à examiner la révision du document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” sur la base du document TC/48/19.

TGP/12 : “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”

- voir le document TGP/12/2 Draft 2 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” et l’annexe I du présent document “Informations générales concernant le document TGP/12/2 DRAFT 1 ‘Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques’”.

13. Le programme d’élaboration des documents TGP prévoit l’adoption de la révision du document TGP/12/2 par le Conseil à sa quarante-sixième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 1^{er} novembre 2012. Les traductions en français, en allemand et en espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du TC-EDC, avant que le projet de document TGP/12/2 soit soumis au Conseil.

14. Le TC est invité à examiner le document TGP/12/2 Draft 2 et l’annexe I du présent document, comme base pour l’adoption du document TGP/12/2 par le Conseil.

TGP/14 : “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV”

Révision des sections existantes du document TGP/14

- voir le document TC/48/21 “Révision du document TGP/14 : Révision des sections existantes”

Nouvelle section pour les caractères de couleur

- voir le document TC/48/20 “Révision du document TGP/14 : Nouvelle section pour les caractères de couleur”

15. Le TC est invité à examiner la révision du document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV” sur la base des documents TC/48/21 et TC/48/20.

PROGRAMME D'ELABORATION DES DOCUMENTS TGP

16. L'annexe II du présent document propose un programme d'élaboration des documents TGP qui repose sur le programme arrêté par le TC à sa quarante-septième session et par le CAJ à sa soixante-quatrième session (voir le paragraphe 86 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions" et le paragraphe 14 du document CAJ/64/11 "Compte rendu des conclusions", respectivement), sur les débats qui ont eu lieu au sein des groupes de travail techniques à leurs sessions de 2011 et sur les recommandations faites par le TC-EDC à sa réunion des 11 et 12 janvier 2012.

17. Le TC est invité à examiner le programme d'élaboration des documents TGP figurant à l'annexe II du présent document.

[Les annexes suivent]

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE DOCUMENT TGP/12/2 DRAFT 2

“CONSEILS EN CE QUI CONCERNE CERTAINS CARACTERES PHYSIOLOGIQUES”

Introduction

1. À sa quarante-cinquième session tenue à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009, le Comité technique (TC) a examiné une proposition présentée par M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) à la quarante-deuxième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), tenue à Cracovie (Pologne) du 23 au 27 juin 2008, concernant la nomenclature des caractères de résistance aux maladies. Il est convenu d'inviter le TWV à proposer l'insertion d'une section sur la nomenclature des caractères de résistance aux maladies dans le document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV” ou lors d'une future révision du document TGP/12 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”.

2. À sa quarante-troisième session tenue à Beijing (Chine) du 20 au 24 avril 2009, le TWV a examiné les documents TWV/43/13 “Nomenclature of Pathogens” et TWV/43/16 “Principles on the Use of Disease Resistance Characteristics in UPOV Test Guidelines” et a conclu que la proposition devrait être présentée au TC et à d'autres groupes de travail techniques (TWP) pour examen en vue d'une éventuelle future révision du document TGP/12/1 (document TGP/12/2). Il est aussi convenu que les niveaux d'expression des caractères quantitatifs comportant trois notes pourraient être révisés, le cas échéant.

3. À sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le TC est convenu que le TWV devrait élaborer une proposition de révision du document TGP/12/1 en vue de fournir des indications sur la nomenclature et l'utilisation des caractères de résistance aux maladies, selon les modalités indiquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

Observations formulées par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) en 2011

4. À sa réunion tenue le 6 janvier 2011, le TC-EDC a proposé que les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen renvoient à des méthodes publiées plutôt que de reproduire ces méthodes dans les principes directeurs d'examen.

Observations formulées par le Comité technique en 2011

5. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le Comité technique a examiné le document TC/47/23 “Nomenclature des maladies et caractères de résistance aux maladies”.

6. Le TC est convenu que l'annexe I du document TC/47/23, intitulée “Explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen”, devrait être élaborée plus en détail pour ce qui est des niveaux d'expression des caractères quantitatifs de résistance aux maladies.

7. En ce qui concerne les protocoles types de résistance aux maladies proposés à la section 2.4 de l'annexe I du document TC/47/23, intitulée “Explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen”, le TC est convenu de ce qui suit :

- les éléments d'information sans astérisque dans le protocole ne devront pas être élaborés en détail dans les principes directeurs d'examen et devront être remplacés par un renvoi aux coordonnées de membres de l'UPOV en mesure de fournir des informations à cet égard sur demande. Le TC convient que le symbole de l'astérisque devra être remplacé pour éviter toute confusion ;
- les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen devront renvoyer à des méthodes publiées plutôt que de reproduire ces méthodes dans les principes directeurs d'examen ;
- il était important de ne pas oublier que les autorités ont la possibilité de demander à des laboratoires spécialisés de conduire des examens, mais également de collaborer avec d'autres membres de l'UPOV lorsque le centre d'examen DHS ne dispose pas des installations nécessaires pour conduire les essais ou qu'il ne pouvait conduire ces essais pour cause de

restrictions phytosanitaires. Il convient qu'il serait utile que le document TGP/12 traite ces questions et que M. Sergio Semon (Union européenne) coordonne avec M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) l'élaboration du document TGP/12 pour les sessions des TWP en 2011.

8. Le TC a pris note des propositions concernant la nomenclature des agents pathogènes, selon les modalités indiquées dans la section 2.5 de l'annexe II du document TC/47/23, intitulée "Explications de la nomenclature des agents pathogènes dans les principes directeurs d'examen".

9. Le TC a approuvé la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen, qui faisait l'objet de l'annexe I du document TC/47/23.

Observations formulées par les groupes de travail techniques à leurs sessions tenues en 2011

10. À sa quarantième session tenue à Brasilia (Brésil) du 16 au 20 mai 2011, le TWA a examiné le document TWA/40/15 et a pris note de la proposition de modification établie par des experts des Pays-Bas figurant à l'annexe de ce document. Le TWA a recommandé d'élaborer une section fournissant des indications quant à la manière d'appliquer le protocole type de résistance. Il a proposé de remplacer le contenu de la sous-section 2.3.2.1 du document TGP/12, relative aux caractères quantitatifs, par un renvoi à la section correspondante du document TGP/7 (voir le paragraphe 37 du document TWA/40/23 "Report").

11. À sa vingt-neuvième session tenue à Genève (Suisse) du 7 au 10 juin 2011, le TWC a pris note des informations contenues dans le document TWC/29/15 (voir le paragraphe 39 du document TWC/29/31 "Report").

12. À sa quarante-cinquième session tenue à Monterey (États-Unis d'Amérique) du 25 au 29 juillet 2011, le TWV a approuvé la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen et la nomenclature des caractères de résistance aux maladies figurant à l'annexe du document TWV/45/15, sous réserve du point ci-après :

2.4	indiquer que les éléments en caractères gras ne doivent pas figurer en caractères gras dans les principes directeurs d'examen
-----	---

(voir le paragraphe 41 du document TWV/45/26 "Report").

13. À sa quarante-quatrième session tenue à Fukuyama city, préfecture d'Hiroshima (Japon), du 7 au 11 novembre 2011, le TWO a pris note de la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen et la nomenclature des caractères de résistance aux maladies figurant à l'annexe du document TWO/44/15 (voir le paragraphe 37 du document TWO/44/25 "Report").

14. À sa quarante-deuxième session tenue à Hiroshima (Japon) du 14 au 18 novembre 2011, le TWF a approuvé la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen et la nomenclature des caractères de résistance aux maladies figurant à l'annexe du document TWF/42/15.

15. Le TWF a examiné le document TWF/42/21 "Disease Resistance Characteristics in Test Guidelines for Fruit Crops" et est convenu qu'il n'y avait pas d'urgence à adopter de nouveaux caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen relatifs aux plantes fruitières, leur utilisation éventuelle se limitant à des cas exceptionnels dans lesquels le demandeur déclare qu'il s'agit du seul caractère qui permette de distinguer la variété examinée par rapport à une variété existante notoirement connue; le caractère de résistance aux maladies revendiqué pourrait donc être utilisé au cas par cas en tant que caractère supplémentaire, dès lors qu'une méthode d'essai reconnue aurait été établie, étant entendu que les frais supplémentaires encourus pour la conduite des essais seraient à la charge du demandeur. Néanmoins, examinateurs et administrations doivent rester attentifs au marché et aux activités de sélection allant dans ce sens afin que des méthodes de conduite des essais de résistance aux maladies puissent être mises au point en temps voulu en cas d'afflux de demandes relatives à des variétés fruitières fondées principalement sur ces caractères distinctifs (voir les paragraphes 44 et 45 du document TWF/42/26 Rev. "Revised Report").

Observations formulées par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) en 2012

16. Le TC-EDC a examiné le document TGP/12/2 Draft 1 et l'annexe I du document TC-EDC/Jan12/2 "TGP Documents". En ce qui concerne le document TGP/12/2 Draft 1, le TC-EDC :

- a appuyé la proposition formulée par le TWA tendant à remplacer le contenu de la sous-section 2.3.2.1 concernant les caractères quantitatifs par un renvoi à la section correspondante du document TGP/7 (voir le paragraphe 37 du document TWA/40/23 "*Report*") et, en conséquence, a également suggéré de remplacer le contenu de la sous-section 2.3.2.2 par un renvoi aux sections correspondantes des documents TGP/7 et TGP/9;
- a appuyé la proposition formulée par le TWV tendant à indiquer, à la section 2.4, que "les éléments en caractères gras ne doivent pas figurer en caractères gras dans les principes directeurs d'examen" (voir le paragraphe 41 du document TWV/45/26 "*Report*") et a suggéré de faire figurer cette indication à la fin de la sous-section 2.4.1;
- a proposé de remplacer "Fin de l'essai" au point 10.7 du "Protocole type de résistance" par "Observations finales"; et
- a proposé de supprimer la sous-section 2.4.3, ainsi que le terme "Introduction" à la sous-section 2.5.1.

17. Les observations formulées par les groupes de travail techniques à leurs sessions tenues en 2011, qui figurent aux paragraphes 10 à 16 de l'annexe I du présent document, ainsi que les propositions formulées par le Comité de rédaction élargi en 2012 ont été incorporées dans le document TGP/12/2 Draft 2.

[L'annexe II suit]

TC/48/5
ANNEXE II

Ref.	Titre du document	Documents approuvés*	2011			2012			2013						
			TC-EDC	TC/47	CAJ/63	TWP	CAJ/64	C/45	TC-EDC	TC/48	CAJ/65	TWP	CAJ/66	C/46	
TGP/0	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents	TGP/0/3 ADOPTÉ													
TGP/1	Introduction générale assortie d'explications	-	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
TGP/2	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV	TGP/2/1 ADOPTÉ													
TGP/3	Variétés notoirement connues	C(Entr.)19/2 Rev.													
TGP/4	Constitution et maintien des collections de variétés	TGP/4/1 ADOPTÉ													
TGP/5	Expérience et coopération en matière d'examen DHS	ADOPTÉ													
TGP/6	Arrangements en vue de l'examen DHS	Section 10/1 Adoptée	Section 10/2 Draft 1	Section 10/2 Draft 2	Section 10/2 Draft 2	Section 10/2 Draft 3 Adoption									
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen	TGP/7/2 ADOPTÉ	TC-EDC/Jan11/2 . 6, 7, 10			TGP/7/3 Adoption	(révision)	(révision)	(révision)	(révision)	(révision)	(révision)	(révision)	(révision)	TGP/7/4 Adoption
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité	TGP/8/1 ADOPTÉ	TC-EDC/Jan11/8	TC/47/20	---	(nouvelles sections et révisions)	---	(nouvelles sections et révisions)	(nouvelles sections et révisions)	---	(nouvelles sections et révisions)	(nouvelles sections et révisions)	(nouvelles sections et révisions)	(nouvelles sections et révisions)	TGP/8/2 Adoption (nouvelle section 2)
TGP/9	Examen de la distinction	TGP/9/1 ADOPTÉ													
TGP/10	Examen de l'homogénéité	TGP/10/1 ADOPTÉ													
TGP/11	Examen de la stabilité		TGP/11/1 Draft 9	TGP/11/1 Draft 10	---	TGP/11/1 Draft 11 Adoption									
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques	TGP/12/1 ADOPTÉ	TC-EDC/Jan11/1 2	TC/47/23		(nouvelles sections et révisions)		TGP/12/2 Draft 1	TGP/12/2 Draft 2	TGP/12/2 Draft 2					TGP/12/2 Draft 3 / Adoption
TGP/13	Conseils pour les nouveaux types et espèces	TGP/13/1 ADOPTÉ													
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV	TGP/14/1 ADOPTÉ	TC-EDC/Jan11/1 3	TC/47/21, 22	---	(sous-section Couleur et révisions)	---	(sous-section Couleur et révisions)	(sous-section Couleur et révisions)	---	(sous-section Couleur et révisions)	(sous-section Couleur et révisions)	(sous-section Couleur et révisions)	(sous-section Couleur et révisions)	TGP/14/2 Adoption
TGP/15	[Nouveaux types de variétés] [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité]														

[Fin de l'annexe II et du document]